



Pinhas (135)

פִּינְחָס בֶּן אֶלְעָזָר בֶּן אַהֲרֹן הִפְתִּיחַ אֶת הַמִּטְוֹת (כה. י"א)
Pinhas fils d'Eléazar, fils d'Aaron le prêtre, a détourné ma colère (25. 11)

La paracha nous enseigne la récompense qu'Hachem donna à Pinhas, pour l'avoir vengé. Pinhas tua en effet Zimri Ben Salou, Prince de la tribu de Chimon, qui fauta gravement, qui plus est aux yeux de tous. Ainsi, Hachem loua Pinhas, car « Il vengea sa vengeance parmi les Bné Israël ». **Rachi** précise : En assouvissant ma vengeance, en assumant la colère que j'aurais dû manifester moi-même. **Rav Moché Feinstein zatsal** apprend de cette paracha que la raison pour laquelle Pinhas a reçu une grande récompense est parce qu'il accomplit ce qu'Hachem Lui-même devait faire : Nous pouvons transposer cette règle pour toutes les mitsvot. La Guémara (Baba Batra 10a) raconte : Turnus Rufus le mécréant questionna Rabbi Akiva : si votre D. aime tant les pauvres, pourquoi ne se préoccupe-t-Il pas directement Lui-même de les nourrir et les soutenir financièrement ? . Rabbi Akiva lui répondit : c'est pour que nous soyons sauvés du jugement du Guéhinam . De sa réponse, nous apprenons qu'effectivement la responsabilité de nourrir les pauvres incombe à Hakadoch Baroukh Hou, mais Il laissa à l'Homme ce rôle pour qu'il en tire une grande récompense. Ainsi, un très jeune enfant veut aider sa mère et la soulager en portant des sacs de provisions. La mère lui donne alors un sac avec un élément très léger dedans pour le satisfaire, bien que cela ne l'aide pas du tout. Au contraire, cela lui fait perdre du temps ! Cependant, cela prouve que l'enfant aime sa mère et désire l'aider, et lui procure un grand plaisir ! Ainsi, quand l'Homme donne la Tsédaka, bien que cela n'aide pas Hachem (qui n'a besoin d'aucune aide), cela Le réjouit.

Rav Moché Feinstein

לְיָצֵר מִשְׁפַּחַת הַיְצָרִי לְשֵׁלֵם מִשְׁפַּחַת הַשְּׁלֵמִים (כו. מט)
« De Yétser, la famille Yitsrite ; de Chilem, la famille Chilémite » (26,49)

Ce verset peut être compris de la façon suivante : **«De yétser»** : celui qui succombe au yétser ara se trouvera immédiatement en compagnie de **«la famille Yitsrite»**, dont les membres sont disponibles pour l'aider à avancer dans le chemin du mal. **« De Chilem »** : mais celui qui se bat pour la perfection (chlémout) va se trouver en compagnie de **« la famille Chilémite »**, dont les membres qui craignent le Ciel et qui ont atteint la

perfection spirituelle, vont l'aider sur le chemin de la droiture.

Hafets Haim

וַיַּעַשׂ מֹשֶׁה כְּאֲשֶׁר צִוָּה ה' אֹתוֹ וַיִּקַּח אֶת יְהוֹשֻׁעַ... וַיִּסְמְךָ אֶת יָדָיו עָלָיו וַיְצַוְהוּ כְּאֲשֶׁר דִּבֶּר יְהוָה בְּיַד מֹשֶׁה. (כו. כב. כג)
« Moché fit comme Hachem lui avait prescrit : il prit Yéhochoua ... il lui imposa les mains et lui donna ses instructions, comme Hachem l'avait dit par l'intermédiaire de Moché » (27,22-23)

Le **Rambam** (Hilkhot Sanhédrin 4,1) commente : Moché appuya ses mains sur Yéhochoua, comme il est écrit : Il lui imposa les mains et lui donna ses instructions. De même, Yéhochoua appuya ses mains sur les soixante-dix Anciens et la présence Divine reposa sur eux. Ces mêmes anciens appuyèrent par la suite leurs mains sur leurs successeurs, et leurs successeurs sur les leurs. Il s'avère que l'ordination a été transmise de génération en génération, remontant jusqu'au tribunal de Yéhochoua et celui de Moché notre maître. Le **Rav Chlomo Wolbe** s'interroge : pourquoi le Rambam précise-t-il : la présence Divine repose sur eux ? Quel est le lien avec l'ordination ? Il répond : en réalité, c'est précisément de cette manière que la présence Divine (chékhina) repose sur les hommes, ce sont les maîtres de chaque génération qui investissent leurs élèves de leur capacité à accueillir la présence Divine. **« Un dignitaire est contrôlé par un supérieur, et au-dessus d'eux il est encore des dignitaires »** (Kohélet 5,7). Le **Gaon de Vilna** explique que chaque ange reçoit ses attributions d'anges supérieurs, et les transmet à son tour à ceux qui lui sont inférieurs. Dans son **Yalkout Lékah Tov**, le **Rav Beifuss** affirme que ce même principe régit les êtres humains : la capacité à accueillir la présence Divine vient de leurs supérieurs respectifs, par l'acceptation du joug de la Royauté divine, qui doit se faire impérativement par son maître. En effet, lorsqu'un homme devient l'élève d'un maître, il se lie ainsi à la chaîne ininterrompue remontant jusqu'à Moché, ayant lui-même reçu la Torah de la bouche de Hachem. Même si de façon formelle, l'ordination (appuyer les mains) n'existe plus de nos jours, la chaîne continue. C'est de cette manière que les plus profonds secrets de la Torah sont transmis en toute authenticité de génération en génération, et ce jusqu'à la fin des temps. D'ailleurs, c'est sur ce principe que repose le devoir de « servir ses maîtres », au sujet duquel nos Sages enseignent :

Si un homme a étudié sans réviser, il demeure un parfait ignorant. S'il a étudié et révisé, mais qu'il n'a pas servi des érudits, il est comme quelqu'un ignorant les secrets de la Torah » (midrach Vayikra rabba 83,7)

כְּשֵׁים בְּנֵי שָׁנָה תְּמִימִם שְׁנַיִם לַיּוֹם עֹלָה תְּמִיד
« Des agneaux d'un an intègres, deux par jour, holocauste quotidien » (28,3)

Rachi explique que le sacrifice quotidien du matin était abattu au côté ouest et celui du soir au côté est. On peut l'expliquer de la façon suivante. Le matin symbolise la réussite, lorsque le jour se lève. Mais celui qui voit la réussite lui sourire risque d'en venir à ressentir de l'orgueil. Pour s'en prémunir, il faut se rappeler que la roue tourne et que le "soleil" de la réussite peut aussi se coucher et qu'il faut donc rester humble. Pour se rappeler de cela, l'offrande du matin était abattue à l'ouest, point cardinal où le soleil se couche. D'autre part, le soir symbolise les échecs. Mais celui qui voit ses entreprises échouées risque de tomber dans le découragement et la tristesse. Pour s'en prémunir, il doit se rappeler que la roue du malheur aussi tourne et que le soleil se remettra à briller pour lui et il doit donc garder espoir. C'est ainsi que l'offrande du soir était abattue à l'est, point cardinal où le soleil se lève.

Vayaguèd Yaakov

עַל פִּי הַגּוֹרֵל תִּחְלַק נַחֲלָתוֹ בֵּין רַב לְמֵעֵט (כו.גו.)
« Au nombreux, tu accroîtras son héritage, au moins nombreux, tu réduiras son héritage » (26,56)

Dans la paracha sont énumérées les règles de la Yéroucha, c'est-à-dire du partage lors d'un décès de l'héritage entre les différents successeurs. A ce sujet, notre maître le Hafets Haïm raconte l'histoire suivante. Une personne âgée, sentant son heure arrivée, réunit tous ses enfants, et leur demanda ce que chacun allait prendre sur lui pour honorer la mémoire de leur père, une fois qu'il sera au monde futur. L'aîné dit : « papa, je m'engage à organiser une chaîne de Téhilim toutes les semaines à ta mémoire ». Le second dit : « moi, je dirais le Kadish 10 fois par jour », un autre : je te promets d'ouvrir un collet à ton nom où des Avrékhim étudieront pour l'élévation de ton âme. Le dernier dit : suis-moi papa, je vais te montrer quelque chose. Il invita son père à le suivre à la cave. Le fils et son père avançaient à la lueur de la bougie que tenait le premier entre ses mains. Arrivés au bout de la cave, le fils se retourna puis allait vers la sortie, laissant son père dans le noir complet puisque son corps cachait complètement la lumière de sa bougie. Le père cria à l'aide et supplia son fils de venir le chercher. Celui-ci s'arrêta, se retourna puis dit à son père : Tu vois

papa, sans sa propre lumière, on est bloqué. Il ne faut compter que sur soi-même, et ne pas attendre des autres qu'il nous éclaire. Pendant que tu es encore là, profite pour emmagasiner le maximum de lumière possible. Le temps que l'on passe dans ce monde est tellement court, qu'il ne faut surtout pas le perdre en futilités, mais investir tout son temps au service divin.

Hafets Haim

Halakha : Lois des trois semaines (17 tamouz au 9 av)

Les femmes enceintes ou qui allaitent sont dispensées de faire le jeûne du dix-sept tamouz, certains pensent qu'elles doivent faire taanit, mais si cela est trop difficile pour elles, alors elles seront dispensées, une femme qui allaite est dispensée durant les vingt-quatre mois de l'allaitement, certains permettent même si elle n'allait pas, car durant les vingt mois après l'accouchement le corps ne s'est pas encore bien rétabli. Le taanit du neuf av même les femmes enceintes ou qui allaitent seront obligées de le faire.

Tiré du livre « Pisqué Téchouvot, choulhan aroukh 503. 1 »

Dicton :
Si l'on vient de gagner des millions au loto, alors il est difficile de nous mettre en colère, car nous avons un tel plaisir intérieur à l'idée d'avoir gagné une telle fortune que nous ne nous laissons pas perdre le moral. Nous avons à chaque instant l'énorme cadeau de pouvoir être en vie, et cette joie d'être vivant doit être suffisante pour réduire au silence tous ce qui peut venir nous perturber.

Hokhma ou Moussar

מזל טוב ליום הולדת של בני צוריאל בן מלכה נ"י

Chabbat Chalom

יוצא לאור לרפואה שלימה של דינה בת מרים, ויקטוריה שושנה בת ג'וים חנה, רפאל יהודה בן מלכה, אליהו בן מרים, שלמה בן מרים, חיים אהרן לייב בן רבקה, שמחה ג'וזת בת אליו, חיים בן סוזן סולטנה, ששה שלום בן דבורה רחל, אבישי יוסף בן שרה לאה, אוריאל נסים בן שלמה, פייגא אולגה בת ברנה, רינה בת פיבי. לידה קלה לרינה בת זהרה אנריאת. זרע של קיימא לחניאל בן מלכה ורות אוריליה שמחה בת מרים . לעילוי נשמת: ג'ינט מסעודה בת ג'ולי יעל, שלמה בן מחה

